Qu'est que la Fondation du Patrimoine?



Créée par la loi du 2 juillet 1996 et reconnue d'utilité publique, la Fondation du Patrimoine est le premier organisme national privé indépendant qui vise à promouvoir la connaissance, la conservation et la mise en valeur du patrimoine non protégé par l'État.

Organisation

La Fondation du Patrimoine est une organisation décentralisée. Son action s'appuie sur un réseau de délégués départementaux et régionaux, tous bénévoles.

DES MEMBRESFONDATEURS

- > AXA
- > BELLON S.A (SODEXHO-ALLIANCE)
- > CRÉDIT AGRICOLE S.A.
- > VIVENDI
- > FIMALAC
- > DANONE
- > DEVANLAY
- > FONDATION ÉLECTRICITÉ DE FRANCE
- > INDRECO
- > L'ORÉAL
- > MICHELIN

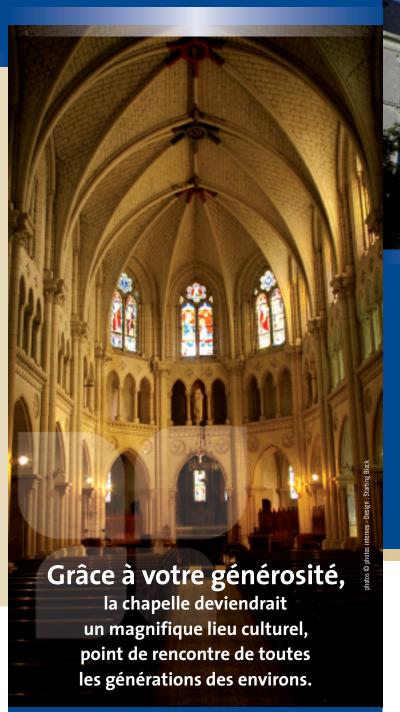
Moyens d'action

Pour son action, la Fondation du Patrimoine dispose d'instruments très incitatifs :

- > Le label facilite la restauration de bâtiments appartenant à des propriétaires privés. Il peut permettre à ses bénéficiaires d'obtenir des avantages fiscaux.
- > La souscription permet de mobiliser le mécénat populaire en faveur de projets de sauvegarde du patrimoine public ou associatif.
- > Les subventions.



Mobilisons-nous!





Participez à la sauvegarde de la chapelle de notre ancienne institution



Siège social - 40 rue Gabriel Crié 92247 Malakoff Cedex **www.epide.fr**



Restauration de la chapelle et des bâtiments de l'EPIDE de Combrée



L'Amicale des Anciens Elèves et Amis participe à la souscription populaire lancée par la Fondation du Patrimoine pour sauver l'immobilier de Combrée dont la magnifique chapelle en mobilisant le mécénat de ses fidèles membres

En effet, une convention de partenariat a été signée lors du bicentenaire de l'Institution Libre de Combrée entre la Fondation du Patrimoine, la société 2IDE, propriétaire, et l'EPIDE afin de préparer l'avenir et rénover ce splendide édifice. L'Amicale a décidé de s'associer à ce projet à leurs côtés et de faire un appel aux dons auprès de adhérents. Ainsi, grâce aux anciens élèves, les nouveaux se relanceront dans la vie afin que Combrée reste encore et toujours un lieu de réussite.

Suite à la fin d'activité de l'institution Libre de Combrée dont l'objectif était d'aider les plus démunis, l'EPIDE (Établissement Public d'Insertion de la Défense) s'est alors installé sur le site. Le parallélisme entre le magnifique passé de l'Institution et la mission de l'EPIDE, en charge de la formation et de l'insertion sociale et professionnelle de jeunes en difficulté, constitue un symbole fort. L'EPIDE perpétue ainsi la mission d'éducation de l'établissement tout en proposant une approche pédagogique spécifique et adaptée aux jeunes les plus éloignés de l'emploi. Soutenons-les!

Malheureusement, l'édifice souffre de nombreuses et conséquentes dégradations qui nécessitent une intervention urgente : des fenêtres sont brisées, des boiseries sont délabrées, la voûte de la chapelle menace de s'effondrer, certains murs se fissurent...

L'EPIDE, 2IDE et la Fondation du Patrimoine ont donc décidé de lancer une souscription auprès de tous afin de restaurer ce monument et d'augmenter par la suite les effectifs de l'EPIDE en vue de permettre à encore plus de jeunes de trouver leur voie. Aidons-les!

Dès lors que cette souscription aura atteint au minimum 5% du montant HT des travaux, la Fondation pourra abonder par une subvention complémentaire.

Les dons ouvrent droit pour les particuliers à une réduction d'impôt de 66% ou de 75% pour ceux assujettis à l'Impôt sur la Fortune et de 60% pour les entreprises*.

Apportez votre soutien à la Fondation du Patrimoine pour la sauvegarde de cet édifice et **profitez d'une** réduction d'impôt!

Bon de souscription

Restauration de la chapelle et des bâtiments de Combrée

Nom / Prénom :	
Société :	
Adresse :	
Code Postal :	Ville :
Tél:	
Courriel :	
chapelle de	un don pour aider à la restauration de la l'ancienne Institution Libre de Combrée. hèque à l'ordre de la Fondation du Patrimoine - EPIDE Combrée)
Je souhaite fa	ire un don de €
et je bénéficie d'u	ne économie d'impôt.
• de l'impôt su limite de 20' • ou de l'impô limite de 50 est de 66 66 > POUR LES EN' votre don our de l'impôt su	re droit à une réduction: ur le revenu à hauteur de 66% du don et dans la % du revenu imposable. t sur la fortune à hauteur de 75% du don dans la ooo€ (cette limite est atteinte lorsque le don 6€)
Je souhaite bén	éficier d'une économie d'impôt au titre :
ou [de l'impôt sur le revenu de l'impôt sur la fortune de l'impôt sur les sociétés
CE COUPON	RÉPONSE À RENVOYER À L'ADRESSE SUIVANTE :
	DU PATRIMOINE • Délégation de Maine et Loire es Arènes - BP 92331 • 49023 ANGERS Cedex
	ies sont nécessaires à la gestion de votre don. Elles font l'objet d'un

Les informations recueillies sont nécessaires à la gestion de votre don. Elles font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées au service administratif de la Fondation du Patrimoine. Seul le maître d'ouvrage de la restauration que vous avez décidé de soutenir sera également destinataire ; toutefois si vous ne souhaitez pas que nous lui communiquions vos coordonnées et le montant de votre don, veuillez cocher la case ci-contre.

En application des articles 39 et suivants de la loi du 6 janvier 1978 modifiée, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent ainsi qu'un droit de suppression de ces mêmes données. Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir communication des infirmations vous concernant, veuillez vous adresser à la délégation départementale dont vous dépendez.

^{*} dans la limite de 20% du revenu imposable pour les particuliers et de 5% du chiffre d'affaires pour les entreprises.